

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 24 FEVRIER 2025, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 février 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, ROUX-NOUVEL Florence, DUC-GONINAZ Guy, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas, MENOTTO Sylvain

**ABSENTS REPRESENTES** : M. VINCENZI Walter par M. DOIX Thierry  
M. JOGUET Mathieu par M. FRISON-ROCHE Christian  
Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme ROUX NOUVEL Florence

**ABSENTS** : Mme HORNECKER Justine  
M. VIALLET Bruno

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MOLLIET Gisèle

---

M le Maire adresse au nom du Conseil Municipal, ses plus sincères condoléances à la famille de M Pierre LAURENT, directeur de la coopérative laitière du Beaufortain, suite au décès accidentel de sa fille Lucie. Lucie travaillait chez Mountain Riders sur le dossier FLOCON VERT et avait largement contribué, grâce à son dynamisme et ses compétences à l'obtention des deux flocons pour la station d'Arêches Beaufort.

***Le quorum étant respecté, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, M le Maire déclare ouvert la séance du Conseil municipal.***

Mme VIARD GAUDIN Eliette fait néanmoins remarquer que 2 sujets n'ont pas été notés au compte rendu de la séance du 4 février 2025 : il s'agit de l'annonce de l'évènement culturel " Carroussel avant les cîmes " prévu du 6 au 8 août 2025 et du fait que les caches des panneaux directionnels posés par les agriculteurs devraient être enlevés par ces derniers.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

-le mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

-une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'acquisition d'un canon à neige

### **Validation des tarifs des forfaits pour la saison 2025/2026 et de la mise en œuvre de la tarification dynamique, en présence de M. Nicolas PERRETTA, directeur de la SEMAB**

Le Conseil prend connaissance des tarifs proposés par le Conseil d'administration de la SEMAB pour la saison 2025/2026, tarifs proposés avec une hausse moyenne de 1,8 % et valide ces derniers.

Le Conseil prend également connaissance du bilan de l'offre promotionnelle « Early Bird », (tarif préférentiel à 50% pour l'achat d'un forfait saison la saison d'hiver 2025/2026 et l'été 2026). Au regard de bilan extrêmement satisfaisant de cette offre, il est proposé de reconduire une offre surprise qui sera valable le jour de la fermeture du domaine skiable le 6 avril prochain.

Le conseil prend également connaissance des propositions de mise en place de la tarification dynamique, stratégie tarifaire où le cout du forfait n'est pas fixe, le tarif variant en fonction de la période, de l'affluence prévue, des conditions météorologiques tout en restant dans la fourchette des prix validés par le Conseil Municipal.

L'objectif est notamment d'optimiser les ventes et l'utilisation des remontées mécaniques, de favoriser la vente en ligne et de simplifier l'achat pour le client. Cette tarification est particulièrement intéressante pendant les périodes creuses (janvier).

Le conseil valide à l'unanimité la mise en place de la tarification dynamique.

### **Validation des dates d'ouverture du domaine skiable pour la saison d'hiver 2025/2026**

Le Conseil d'administration de la SEMAB avait proposé une ouverture du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 12 avril 2026, avec des pré-ouvertures les week-ends du 6 et 7 décembre et du 13 et 14 décembre 2025.

Après échanges avec les hébergeurs et socio professionnels, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fermer le domaine skiable le 6 avril 2026.

M. Nicolas BLANC souhaite qu'une réflexion puisse être engagée sur l'aménagement du bas du secteur des combettes dans le but d'optimiser cet espace skiable : un projet consistant en un aménagement minimum en forêt ( sortie vers le Chornais) permettant une pratique du ski avec une fin de parcours à pied qui pourrait être utilisé en hiver et en été pourrait être envisagé.

Le conseil est unanime sur le fait que le secteur des combettes est à privilégier comme secteur skiable dans l'avenir.



## **Echange sur l'analyse financière et validation du PPI 2025/2026/2027**

Depuis 2012, le Conseil municipal valide chaque année son Programme Pluriannuel d'Investissement, en tenant compte des projets de lois de finances, des résultats des exercices antérieurs, des opérations structurantes et des besoins en matière de programmation courante.

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors de la réunion du 06 février 2025 au cours de laquelle Monsieur CHARNAY, conseiller financier à AGATE (Agence Alpine des Territoires), a présenté l'analyse financière portant sur les résultats des budgets de la Commune et la prospective budgétaire.

Il précise que le budget total consolidé en dépenses (budget général et budgets annexes) s'élève en 2024 à 14,9 M€ (9,9M€ en fonctionnement et 5 M€ en investissement).

**Pour le domaine skiable**, le budget 2025 sera établi avec une redevance versée par la SEMAB estimée à 362 000 € (selon le chiffre d'affaires de la saison). La politique d'amortissement permettra de générer des recettes d'investissement qui maintiendront une capacité d'intervention sur le domaine skiable (de l'ordre de 350 000 € par an), étant précisé que l'amortissement de la télécabine du Bois commencera en 2025 (augmentation des amortissements de 200 000 €).

**Le budget camping**, établi dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif avec Onlycamp, est réduit aux charges de dettes et d'amortissement, les charges de fonctionnement, tout comme les travaux, étant supportés par Onlycamp. La redevance actuelle de 15 000 € augmentera grâce à la mise en œuvre du projet d'aménagement prévu sur l'ancien terrain du CCAS.

**Le budget chauffage** présente un déficit qu'il sera nécessaire de combler par une nouvelle augmentation des tarifs. Les décisions relatives au devenir du réseau de chauffage (changement de la chaufferie, extension modérée ou importante du réseau) devront être prises en 2025 après validation du schéma directeur correspondant. Le budget ne disposant pas d'une capacité d'autofinancement pour des investissements significatifs, il sera nécessaire de financer les futurs investissements qui s'élèvent à 1,6 M€ grâce à des subventions (estimées à 50%) mais également par le recours à l'emprunt (50%).

**Le budget du lotissement de la Marzellaz** sera clôturé en 2025, le résultat d'un montant de 50 000 € sera affecté au budget général.

**Le budget annexe forêt** présente un déficit important en fonctionnement qui s'explique notamment par une baisse des ventes de coupes (problème structurel), une charge importante de fiscalité (107 000 € en 2024), qui nécessite un appui financier du budget général, les recettes ne permettant pas de couvrir les dépenses liées à l'exploitation, à l'entretien et à la valorisation de la forêt communale.

Les résultats 2024 **du budget général** se maintiennent en fonctionnement en dégageant 1.3 M€ à affecter à l'investissement. Ce résultat très satisfaisant est

notamment lié à l'intégration en 2024 de la totalité de la vente du terrain support des appartements de la Clé des cimes (30 appartements pour un montant de 576 663 €) alors que les ventes vont se réaliser au fil de l'eau (115 000 € en 2024 correspondant à 5 appartements vendus). Il conviendrait donc de provisionner en 2025 la somme restante à percevoir à savoir 461 331 €.

Le budget général contribue également à l'équilibre des budgets annexes (domaine skiable, forêt, chauffage). Les charges d'énergie devront être augmentées de 20%, la masse salariale quant à elle sera établie à périmètre constant en intégrant l'augmentation des charges patronales.

Il conviendra également de prévoir en 2025 le remboursement du prêt GAIA réalisé en 2011 pour l'achat du terrain Personnetaz aux champs et qui se doit, au regard du contrat, d'être remboursé l'année de revente du terrain (en anticipation sur 2027) pour un montant de 250 000 €.

La recette de fiscalité est annoncée avec une revalorisation des bases fiscales fixées par l'Etat de 1,7 % : il conviendra de décider s'il est nécessaire d'augmenter les taux de fiscalité, étant précisé que ces derniers ont été augmentés de 2% en 2024. A titre indicatif, une augmentation de 1% génèrera un produit supplémentaire de 25 000 €.

L'attribution de compensation d'Arlysère s'établit à 3,02 M€ (intégration de la marque Beaufortain pour 195 000 €) et reste stable de par la loi, ce qui contribue à une rigidification des recettes fiscales et à une perte de dynamisme.

Dans ce contexte, l'enveloppe de travaux, tous secteurs confondus, devra être limitée à 1,3 M€, sans recours au prêt autre que la Cayère (1,1 M€) cela afin de conserver une capacité d'autofinancement suffisante dans un contexte de réduction des recettes de cessions de patrimoine.

Le budget 2025 intègre également en report le projet structurant de la Cayère (2,4 M€ TTC), ce dernier devant mobiliser les subventions prévues qui s'élèvent à 1,11 M€.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des enjeux de l'analyse et de la prospective budgétaire, engagera le travail d'arbitrage budgétaire pour les années 2025/2026/2027 sur les bases définies précédemment.

La commission finance se réunira en prévision du vote des budgets primitifs 2025, prévu le 24 mars 2025, lors d'une réunion le 17 mars prochain.

### **Validation de la dotation pour l'année 2025 à attribuer à l'association Les Petites Frimousses (garderie)**

Le Conseil prend connaissance du bilan d'activités de la garderie située dans les locaux de la Clé des cimes, garderie destinée à accueillir les enfants de la clientèle touristique mais également des locaux en micro-crèche. La capacité d'accueil est de 24 places (12 places pour MMV, 6 places pour les clients de la station et 6 places en micro-crèche).

Mesdames Eliette VIARD-GAUDIN et Florence ROUX NOUVEL respectivement Présidente et Vice-Présidente de l'association Les Petites Frimousses, gestionnaire de la garderie,



informent également le Conseil des échanges intervenus avec la MSA, la CAF et la PMI au sujet du fonctionnement de la garderie. Elle précise que la MSA a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € en 2024 et que des discussions sont en cours avec la CAF afin d'obtenir une subvention de cet organisme en 2025.

S'agissant de la participation financière de la Commune au fonctionnement de la garderie, le besoin s'élève en 2025 à 60 000 €, étant précisé qu'un acompte de trésorerie de 20 000 € a été versé en décembre 2024.

En complément de cette dotation, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sera à nouveau sollicité pour financer en lieu et place de la CAF le complément de mode de garde destiné aux familles.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents (*Mesdames Eliette VIARD-GAUDIN et Florence ROUX NOUVEL sortent de la salle et ne prennent pas part au vote*) l'attribution d'une dotation de 40 000 € portant ainsi la participation annuelle de la Commune à 60 000 € pour 2025, étant précisé qu'une réunion du Conseil d'administration de l'association est prévue avant l'été (bilan hiver et perspectives été 2025).

Une rencontre est également prévue le 7 mars prochain avec les services en charge de la petite enfance à Arlysère. La question des arbitrages pour les places en garderie à Beaufort (Galipette) sera notamment évoquée lors de cette rencontre.

### **Répartition de l'enveloppe en faveur des lauréats**

Sur proposition de la commission sport, le Conseil valide une répartition en faveur de 3 jeunes lauréats de la commune : Evann MOLLIERE (ski alpin), Melvyn CAVAGNOUX (athlétisme) et Alicia NECIOLLI (équitation) pour un montant de 1 150 €.

### **Construction du chalet de Rognoux : attribution des marchés**

Le conseil prend connaissance des propositions d'attribution des marchés de travaux des 4 lots pour la construction du chalet de Rognoux :

<b>Opération</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Montant HT</b>
LOT 1 Maçonnerie, terrassement et VRD	QUAY	56 505,00 €
LOT 2 - Charpente, couverture, menuiserie et aménagement intérieur	Pose Bois	124 234,23 €
LOT 3 - Electricité	SBE	9 790,89 €
LOT 4 - Plomberie	GS PLOMBERIE ENERGIES	3 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>193 730,12 €</b>

Le conseil valide à l'unanimité ces propositions et autorise M le Maire à signer les actes d'engagement ayant valeur de marché avec les entreprises concernées.

## **Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'un bien immobilier situé à la Pierre.

## **Convention de captage d'eau en forêt communale Le Plan du Mont (Marielle VIARD GAUDIN)**

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec Mme VIARD GAUDIN Marielle pour l'occupation des terrains communaux au Plan du Mont, pour un captage et une canalisation d'eau pour le raccordement de son chalet, convention établie pour une durée de 10 ans, moyennant une redevance annuelle HT de 150 € et des frais de dossier à la charge du bénéficiaire de 150 €.

## **Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires**

Le Conseil autorise Maire à mandater le centre de gestion pour cette souscription, au regard de l'intérêt financier que cela représente pour la collectivité (meilleurs tarifs compte-tenu du nombre de collectivités engagées).

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

-association Vivre ici : nombreuses actions mises en œuvre pour des achats groupés et suivi du dossier des tarifs de l'eau. Organisation des réceptions des fêtes des mères, de soirées jeux et projet d'organiser à nouveau l'accueil des nouveaux arrivants.

- 1er FESTIVAL CULTUREL dans le Beaufortain « Carroussel avant les cîmes " aura lieu du 6 au 8 août 2025, et le concert « piano forté » est organisé le 2 août 2025 à l'église de Beaufort.

-Marque beaufortain : le sujet de la gratuité des navettes nature été semble être à nouveau en réflexion. Le Conseil souhaite que les navettes restent gratuites, au regard du service rendu aux habitants de l'agglomération,

-réunion à suivre avec Arlysère, l'ADMR, l'AAB, et les 4 maires au sujet du portage des repas (ADMR) et du fonctionnement de la ressourcerie,

-les réunions des conseils d'école sont prévues courant mars,

- l'école de Beaufort participera aux cérémonies commémoratives du 8 mai à Beaufort,

-la cérémonie commémorative du cessez le feu de la guerre d'Algérie est prévue mercredi 19 mars 2025 (10H beaufort et 11H15 Arêches).

- M. Christophe CORNU a pris ses fonctions comme agent forestier en remplacement de M. Jérémie CUSIN le 01/02/2024 ; M. Bruno MAGNIEN quitte également son poste et son remplacement est prévu d'ici l'automne 2025,

-projet d'habitat inclusif sur la pharmacie : des rencontres participatives avec les habitants sont prévues , l'AAB assurera l'animation du projet.

Le Maire,  
  
*Roche*

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 24 MARS  
2025**